## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Nombre de Conseillers en exercice: 19

Etaient présents: M. DEKENS, M. GRABOWSKI, M. SALMERON, Mme COURTOIS, M. ROYER, Mme KOVACS, M. GOOSSENS, Mme SIMINSKI, M. MARCHAND, Mme AUDRAN, Mme BUFFET, Mme MEYER, M. GOFFETTE.

Absents(es) Excusé(es) ayant remis un pouvoir: Mme KADAR (pouvoir à M. ROYER), Mme PARENT (pouvoir à Mme SIMINSKI), M. TOMASSONI (pouvoir à Mme BUFFET), M. LAMBOT (pouvoir à M. MARCHAND).

Absents(es) Excusé(es): M. MAGGIO, Mme RUOCCO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme KOVACS est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 17 mars 2022.

# I/Affaires financières et comptables

## I-1) Vote des tarifs communaux 2022

Le Maire propose de voter les tarifs communaux suivants :

## ♦ Redevances funéraires - Vacations funéraires :

Concession 30 ans 2m2: 155 €

Concession cinquantenaire 2m2 : 260 € Case columbarium 30 ans : 420 €

Vacation funéraire : 20 à 25 € Caveau-urne 30 ans : 420 €

#### **♦** Droits de Place :

Manège enfantin : 55 € Pêche au canard : 28 € Confiserie : 35 €

Autoskooter: 120 €
Petits cirques: 50 Euros
Grands cirques: 200 Euros
Camion d'outillage:

De 1 à 15 mètres : 50 €
De + de15 mètres : 200 €

### **♦** Terrasses des cafés et friterie :

Terrasse des cafés : aucun tarif

#### **♦** Capitainerie:

Electricité: 3 € par jour
Electricité par semaine: 20 €
Lave-linge ou sèche-linge: 3 €
Lave-linge + sèche-linge: 5 €
Accostage 1 er catégorie: 5 € par jour
Accostage 2 catégorie: 7 € par jour
Accostage 3 catégorie: 9 € par jour

Accostage 1<sup>er</sup> catégorie à la semaine : 25 € Accostage 2<sup>ème</sup> catégorie à la semaine 35 € Accostage 3<sup>ème</sup> catégorie à la semaine 45 €

Taxe de séjour : 0,22 € par nuitée

### **◆** Location de salle + nettoyage + Tarif vaisselle :

Pour les habitants de la commune du 15 Avril au 15 Octobre pour le week-end

• La salle principale: 245 €

La salle principale avec extension salle du foyer : 306 €

• La cuisine : 51 €

• Pour les habitants de la commune du 15 avril au 15 Octobre pour la journée

• La salle principale: 143 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 204 €

• La cuisine : 51 €

- Salle de musique : 62 € (2 heures / 31 Euros)
- Pour les habitants de la commune du 16 Octobre au 14 Avril pour le Week-end

La salle principale : 286 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 347 €

• La cuisine : 51 €

• Pour les habitants de la commune du 16 Octobre au 14 Avril pour la journée

• La salle principale: 184 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 245 €

• La cuisine : 51 €

- Salle de musique : 72 € (2 heures / 36 €)
- Pour les habitants extérieurs du 15 Avril au 15 Octobre pour le week-end

La salle principale : 408 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 449 €

• La cuisine : 51 €

• Pour les habitants extérieurs du 15 Avril au 15 Octobre pour la journée

• La salle principale : 261 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 326 €

• La cuisine : 51 €

- Salle musique : 102 € (2 heures / 51 €)
- Pour les habitants extérieurs du 16 Octobre au 14 Avril pour le Week-end

• La salle principale : 449 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 490 €

• La cuisine : 51 €

Pour les habitants extérieurs du 16 Octobre au 14 Avril pour la journée

• La salle principale: 306 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 367 €

• La cuisine : 51 €

• Salle de musique : 112 € (2 heures / 56 Euros)

Location de la salle des fêtes pour 1 journée lors de l'organisation d'un café après funérailles : 100 €.

Nettoyage salle des Fêtes : 20 € par heure de nettoyage.

### Location des « mange-debout » :

- Location lors d'une réception à la salle des fêtes : 15 € l'unité
- Si « mange-debout » cassée et/ou abimée : 40 €
- Nappe volée ou disparue et/ou abîmée : 15 €

#### **♦** Tarif vaisselle:

- Flûte champagne Normandie: 2.98 Euros

- Grosse flûte champagne : 3.10 Euros

Flûte champagne Barmaaster: 1.09 Euros

- Flûte Volner: 1.74 Euros

- Flûte Princesa 15 cl : 1.74 Euros

-Verre à vin : 0.96 Euros

-Verre Scotland: 0.71 Euros

- Verre Princesa 31 cl: 2.26 Euros
- Verre Princesa 23 cl : 1.91 Euros
- Assiette plate blanche: 1.89 Euros
- Assiette plate blanche Gala: 1.80 Euros
- Assiette plate liseré doré : 1.94 Euros
- Assiette dessert blanche: 2.09 Euros
- Assiette dessert blanche Gala: 1.80 Euros
- Assiette creuse blanche: 2.35 Euros
- Assiette creuse blanche Gala: 1.73 Euros
- Assiette creuse liseré: 1.94 Euros
- Fourchette: 0.61 Euros
- Couteau: 0.61 Euros
- Cuillère à soupe : 0.61 Euros
- Cuillère à café : 0.10 Euros
- Couteau à steak : 2,75 Euros
- Tasse à café : 3.13 Euros
- Tasse à café Gala: 1.32 Euros
- Corbeille à pain : 3.16 Euros
- Coupe à glace : 2.63 Euros
- Seau à champagne : 11.47 Euros
- Passoire chromée manche bois 26 cm : 23.05 Euros
- Ecumoire diamètre 14 cm : 5.67 Euros
- Spatule: 10.85 Euros
- Louche vogue en acier noire 29.9 ml: 4.75 Euros
- Louche vogue en acier bleu 59.9 ml: 7.206 Euros
- Louche vogue en acier ivoire 88.9 ml: 8.41 Euros
- Louche vogue en acier grise 118.9 ml: 10.85 Euros
- Louche vogue en acier bleu-vert 177,8 ml: 12.08 Euros
- -Louche vogue en acier orange 236,9 ml: 14.51 Euros
- Louche à sauce 35 ml 240 mm : 19.40 Euros
- Cuillère en bois 20 cm : 1.47 Euros
- Cuillère en bois 30 cm : 1.83 Euros
- Cuillère en bois 40 cm : 2.32 Euros
- Fouet inox 30 cm: 5.97 Euros
- Chinois inox diamètre 25 cm : 27.94 Euros
- Plaque à rôtir 45\*35\* 8 cm : 60.87 Euros
- Plaque de cuisson alu 37\* 26.5\* 2 cm : 20.61 Euros
- Poêle ronde 30 cm : 23.05 Euros
- Poêle ronde 28 cm: 20.61 Euros
- Poêle ronde 26 cm: 19.40 Euros
- Wok téflon 300 mm : 27.94 Euros
- Casserole 14 cm: 49.53 Euros
- Casserole 16 cm: 53.55 Euros
- Casserole 18 cm: 57.59 Euros
- Casserole 20 cm : 64.29 Euros
- Casserole 24 cm: 85.76 Euros
- Marmite 32 cm : 160.90 Euros
- Couvercle acier 14 cm: 18.66 Euros
- Couvercle acier 16 cm: 18.66 Euros
- Couvercle acier 18 cm : 20 Euros
- Couvercle acier 20 cm : 20 Euros
- Couvercle acier 24 cm: 21.35 Euros
- Couvercle acier 32 cm: 33.43 Euros
- Couvercle acier 36 cm: 36.11 Euros
- Marmite haute excellence 36 cm: 151.14 Euros
- Marmite excellence 36 cm: 160.90 Euros
- **◆ Tarifs Elagage et Coupe de Bois :**

- Elagage privé (Haie): 3 heures / 50 € - 6 heures / 100 €

- Coupe de bois (Affouage): 30 €

- Houppiers: 25 €

- Part de bois à couper sur place : 6 € le stère

#### **◆**Tarif administratif:

Perte de transpondeurs : 50 €
Photocopie noir et blanc : 0,25 €
Photocopie couleur : 0,25 €

- Envoi de fax : aucun tarif

#### ♦ Frais de mise en fourrière animale :

- Frais de capture : 25 €

- Frais de garde journalier (alimentation et hébergement): 15 €

- Frais de vétérinaire : maximum : 150 €

#### **♦** Ecoles :

### Ecole Maternelle:

- 230 € pour la BCD
- 60 € pour les fournitures administratives
- 4,60 €/enfant pour la coopérative
- 26 €/enfant pour les fournitures scolaires
- 10 €/enfant pour les cadeaux de Noël

#### Ecole Primaire:

- 460 € pour la BCD
- 230 € pour les fournitures administratives
- 320 € pour le RASED
- 26 €/enfant pour les fournitures scolaires

### Points Supplémentaires Conseil Municipal du 14 avril 2022

### 1-1) Vote des tarifs communaux 2022

### ♦ Mise à disposition des « Vitabri » pour les Associations :

Montage et démontage réalisé par nos soins

Aucune caution

Assurance Responsabilité Civile Obligatoire

Récupération du matériel auprès des Ateliers Municipaux pendant les heures de travail des ST

## ♦ Mise à disposition des « Vitabri » pour les habitants :

Caution de 100 €

Démonstration de montage réalisée par les Services Techniques

Vérification du matériel en présence de la personne par les Services Techniques lors de la réintégration.

Madame BUFFET demande quelle est la dimension d'un Vitabri?

Madame KOVACS lui répond 4x4 m.

Monsieur MARCHAND ajoute qu'il serait bien également de demander l'attestation Responsabilité Civile pour les habitants.

Monsieur ROYER répond que ce n'est pas nécessaire puisque le montage est réalisé par les Services Techniques.

Monsieur DEKENS rétorque que cela s'avère bien nécessaire, dans le cas où, il y aurait un problème durant la mise à disposition. Ce point sera ajouté. Il ajoute qu'une convention sera rédigée par le Secrétariat Général aussi bien pour la mise à disposition auprès des Associations que celle pour les habitants.

Monsieur ROYER fait remarquer que concernant les tarifs élagages et coupe de bois, il n'y a plus de Houppiers.

Monsieur DEKENS on prend bonne note. Ce tarif sera supprimé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Adopte: les tarifs communaux 2022, comme suit:

### **♦** Redevances funéraires - Vacations funéraires :

Concession 30 ans 2m2: 155 €

Concession cinquantenaire 2m2: 260 €

Case columbarium 30 ans : 420 € Vacation funéraire : 20 à 25 €

Caveau-urne 30 ans : 420 €

### **♦** Droits de Place :

Manège enfantin : 55 € Pêche au canard : 28 €

Confiserie: 35 €
Autoskooter: 120 €
Petits cirques: 50 Euros
Grands cirques: 200 Euros
Camion d'outillage:

De 1 à 15 mètres : 50 € De + de15 mètres : 200 €

## **→** Terrasses des cafés et friterie :

Terrasse des cafés : aucun tarif

### **◆** Capitainerie:

Electricité : 3 € par jour Electricité par semaine : 20 € Lave-linge ou sèche-linge : 3 € Lave-linge + sèche-linge : 5 €

Accostage 1<sup>er</sup> catégorie : 5 € par jour Accostage 2<sup>ème</sup> catégorie : 7 € par jour Accostage 3<sup>ème</sup> catégorie : 9 € par jour Accostage 1<sup>er</sup> catégorie à la semaine : 25 € Accostage 2<sup>ème</sup> catégorie à la semaine 35 €

Accostage 3ème catégorie à la semaine 45 €

Taxe de séjour : 0,22 € par nuitée

### **◆** Location de salle + nettoyage + Tarif vaisselle :

• Pour les habitants de la commune du 15 Avril au 15 Octobre pour le week-end

La salle principale : 245 €

La salle principale avec extension salle du foyer : 306 €

• La cuisine : 51 €

• Pour les habitants de la commune du 15 avril au 15 Octobre pour la journée

• La salle principale : 143 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 204 €

• La cuisine : 51 €

- Salle de musique : 62 € (2 heures / 31 Euros)
- Pour les habitants de la commune du 16 Octobre au 14 Avril pour le Week-end

• La salle principale : 286 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 347 €

• La cuisine : 51 €

Pour les habitants de la commune du 16 Octobre au 14 Avril pour la journée

• La salle principale: 184€

La salle principale avec extension salle du foyer : 245 €

• La cuisine : 51 €

- Salle de musique : 72 € (2 heures / 36 €)
- Pour les habitants extérieurs du 15 Avril au 15 Octobre pour le week-end

La salle principale : 408 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 449 €

• La cuisine : 51 €

Pour les habitants extérieurs du 15 Avril au 15 Octobre pour la journée

• La salle principale : 261 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 326 €

• La cuisine : 51 €

• Salle musique: 102 € (2 heures / 51 €)

• Pour les habitants extérieurs du 16 Octobre au 14 Avril pour le Week-end

• La salle principale: 449 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 490 €

• La cuisine : 51 €

Pour les habitants extérieurs du 16 Octobre au 14 Avril pour la journée

\* La salle principale: 306 €

• La salle principale avec extension salle du foyer : 367 €

• La cuisine : 51 €

• Salle de musique : 112 € (2 heures / 56 Euros)

Location de la salle des fêtes pour 1 journée lors de l'organisation d'un café après funérailles : 100 €.

Nettoyage salle des Fêtes : 20 € par heure de nettoyage.

## Location des « mange-debout »:

- Location lors d'une réception à la salle des fêtes : 15 € l'unité

- Si « mange-debout » cassée et/ou abimée : 40 €

- Nappe volée ou disparue et/ou abîmée : 15 €

#### **♦** Tarif vaisselle:

- Flûte champagne Normandie: 2.98 Euros

- Grosse flûte champagne: 3.10 Euros

Flûte champagne Barmaaster: 1.09 Euros

- Flûte Volner: 1.74 Euros

- Flûte Princesa 15 cl: 1.74 Euros

- Verre à vin : 0.96 Euros

- Verre Scotland: 0.71 Euros

- Verre Princesa 31 cl: 2.26 Euros

- Verre Princesa 23 cl: 1.91 Euros

- Assiette plate blanche: 1.89 Euros

- Assiette plate blanche Gala: 1.80 Euros

- Assiette plate liseré doré : 1.94 Euros

- Assiette dessert blanche: 2.09 Euros

Assiette dessert blanche Gala: 1.80 Euros

- Assiette creuse blanche: 2.35 Euros

- Assiette creuse blanche Gala: 1.73 Euros

- Assiette creuse liseré: 1.94 Euros

- Fourchette: 0.61 Euros

- Couteau: 0.61 Euros

- Cuillère à soupe : 0.61 Euros

- Cuillère à café : 0.10 Euros

- Couteau à steak : 2.75 Euros

- Tasse à café : 3.13 Euros

- Tasse à café Gala: 1.32 Euros

- Corbeille à pain : 3.16 Euros

- Coupe à glace : 2.63 Euros

- Seau à champagne : 11.47 Euros

Passoire chromée manche bois 26 cm: 23.05 Euros

Formoire diamètre 14 cm: 5.67 Euros

- Spatule: 10.85 Euros

- Louche vogue en acier noire 29.9 ml: 4.75 Euros

- Louche vogue en acier bleu 59.9 ml: 7.206 Euros
- Louche vogue en acier ivoire 88.9 ml: 8.41 Euros
- Louche vogue en acier grise 118.9 ml: 10.85 Euros
- Louche vogue en acier bleu-vert 177,8 ml: 12.08 Euros
- Louche vogue en acier orange 236,9 ml: 14.51 Euros
- Louche à sauce 35 ml 240 mm : 19.40 Euros
- Cuillère en bois 20 cm : 1.47 Euros
- Cuillère en bois 30 cm : 1.83 Euros
- Cuillère en bois 40 cm : 2.32 Euros
- Fouet inox 30 cm: 5.97 Euros
- Chinois inox diamètre 25 cm : 27.94 Euros
- Plaque à rôtir 45\*35\* 8 cm : 60.87 Euros
- Plaque de cuisson alu 37\* 26.5\* 2 cm : 20.61 Euros
- Poêle ronde 30 cm: 23.05 Euros
- Poêle ronde 28 cm : 20.61 Euros
- Poêle ronde 26 cm: 19.40 Euros
- Wok téflon 300 mm : 27.94 Euros
- Casserole 14 cm: 49.53 Euros
- Casserole 16 cm: 53.55 Euros
- Casserole 18 cm: 57.59 Euros
- Casserole 20 cm: 64.29 Euros
- Casserole 24 cm: 85.76 Euros
- Marmite 32 cm: 160.90 Euros
- Couvercle acier 14 cm: 18.66 Euros
- Couvercle acier 16 cm: 18.66 Euros
- Couvercle acier 18 cm: 20 Euros
- Couvercle acier 20 cm: 20 Euros
- Couvercle acier 24 cm: 21.35 Euros
- Couvercle acier 32 cm: 33.43 Euros
- Couvercle acier 36 cm : 36.11 Euros
- Marmite haute excellence 36 cm: 151.14 Euros
- Marmite excellence 36 cm: 160.90 Euros

## ◆ Tarifs Elagage et Coupe de Bois :

- Elagage privé (Haie): 3 heures / 50 € 6 heures / 100 €
- Coupe de bois (Affouage): 30 €
- Part de bois à couper sur place : 6 € le stère

#### **◆Tarif administratif**:

- Perte de transpondeurs : 50 €
- Photocopie noir et blanc : 0,25 €
- Photocopie couleur: 0,25 €
- Envoi de fax : aucun tarif

## → Frais de mise en fourrière animale :

- Frais de capture : 25 €
- Frais de garde journalier (alimentation et hébergement) : 15 €
- Frais de vétérinaire : maximum : 150 €

#### **♦** Ecoles:

### Ecole Maternelle:

- 230 € pour la BCD
- 60 € pour les fournitures administratives
- 4,60 €/enfant pour la coopérative
- 26 €/enfant pour les fournitures scolaires
- 10 €/enfant pour les cadeaux de Noël

#### **Ecole Primaire**:

- 460 € pour la BCD
- 230 € pour les fournitures administratives

- 320 € pour le RASED

- 26 €/enfant pour les fournitures scolaires

## ♦ Mise à disposition des « Vitabri » pour les Associations :

Montage et démontage réalisé par nos soins

Aucune caution

Assurance Responsabilité Civile Obligatoire

Récupération du matériel auprès des Ateliers Municipaux pendant les heures de travail des ST

## ♦ Mise à disposition des « Vitabri » pour les habitants :

Caution de 100 €

Démonstration de montage et de démontage réalisée par les Services Techniques

Vérification du matériel en présence de la personne par les Services Techniques lors de la réintégration

Assurance Responsabilité Civile Obligatoire

## I-2) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

En 2021, les taux étaient les suivants :

- Taxe Foncière (Bâti) : 24,2440 %

Taxe Foncière (Non Bâti): 7,12 %

- C.F.E: 6,01 %

Le produit correspondant à ces 3 taxes s'élevait à 332 235,23 €.

Le Maire propose de voter les taux suivants :

	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux de référence 2022	Produits à taux constants	Evolution des bases d'imposition
Taxe Foncière (bâti)	1 345 066	24,24 (Commune + département)	1 404 000	24,24	340 330	+ 4,38 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	17 578	7,12	18 100	7,12	1 289	+ 2,97 %
CFE TOTAL	82 191	6,01	82 700	6,01	4 970 346 589	+ 0,62 %

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide: d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux de référence 2022	Produits à taux constants	Evolution des bases d'imposition
Taxe Foncière (bâti)	1 345 066	24,24 (Commune + département)	1 404 000	24,24	340 330	+ 4,38 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	17 578	7,12	18 100	7,12	1 289	+ 2,97 %
CFE	82 191	6,01	82 700	6,01	4 970	+ 0,62 %
TOTAL					346 589	

## I-3) Avenant n°1 - Entreprise A2E - Rénovation de l'Eglise

Concernant les travaux d'électricité, le marché initial est complété par treize nouveaux prix pour un montant de 6 012,50 € et amputé de quatre prix pour un montant de 3 565,00 €. Il s'agit de réalisation d'une nouvelle installation sono. Le devis s'élève à 2 447,50 € H.T.

### VILLE DE VIREUX-WALLERAND RENOVATION DE L'EQUIE

AVENANT

tal 1

Peaks was fenterrise

: ARE

## ARTICLE 1 - ORIET DE L'AVENANT

Travelet complimentation of electricity

## ARTICLE 2 DETAIL DESTRAYMINEN EN EURS ET MORS VALUE

Le marché initial out compétés par 13 prix esserence

philis the lightness of

and the state of t

Le marché initial est ampuéé de 4 prix pour un montant de

-3 965,00 €

4012,80 €

Suivant détail joint un annaue;

2 447,60 €

ant

ARTICLES - MARCHE INITIAL

Le marché eccépié est d'un montant de

68 139.21 C

### ARTICLE 4 - MARCHE RECALE

Le montant du marché est porté à la somme de

kitestohel inistasi

OE 133,21 G

Montant art plus of moine value

2 447,90 €

MARCHE RECALE HT

88 580,71 \$

TVA 20%

13 716,14 €

MARCHE RECALE TTO

M Mark 6

Charleville-Mécilieus, le 18 mars 2022

LENTARP自己的信息

LE MATTRE DE L'OUVRAGE

Lyska imaca

THE PROPERTY OF



### SARL AZE

14 Bin Flue de Genhal Bertrens

06820 YAREUM WALLERAND TOI: 03 24 53 30 02 - Fax: 03 24 53 90 50 Into #26@WHMC00 #



DEVIS

VIRGUX WALLERAND, In 08/11/21

RTHAND: DANKE

Mairie de VIREUX WALLERANG Rue Edmond Guyaux

88326 VARIEUX WALLERAND

Objet du storie

AVENIANT N'1: MARCHE RENOVATION DE L'EGLISE

The state of the s	Paralle continue	Elnité	Prja mil.	QI.	Mandant H.S.
	installation sono église saint georges comprehant:				Linear of the latest t
1	Hapdrage, déconnections et dépose apparellage et chilàge existent entre l'église et la sacristie, à savoir:	ENS	369,50	1,00	550,00
2	Prime 250V H.P.	Ü		1,00	i s
3	Prine poso H.P.	U		1,80	
4	Print Hicro Printant	U		1,00	
5	Price Micro Jeclevr	u		1,00	
6	Pylog Micro antid	u		1,00	
7	Princ Hiczo + potentiomètre de régioge Invité 1.	U		1,00	
8	Pripo Micro + patentiprolitre de réglege Invité 2	IJ		1,00	
	Houselle installation sono (urbant riusion de chaptier, de 22/09/21 sono de l'abbé 24 mars l'ouisiri et fir SCHARKII				
9	Prise Micro Président 1, + 2 PC 2P4T 236V en encastré- mural (à gaudin de la porte d'acols escristie)	Ens	155,00	1,00	158,00
10	Prisa Micro Président 2 + 1 PC ZP4T 230V en encestré de not inex (à gauche au pled de l'eutel)	Ens	199,00	1,00	199,05
11	Pripe Hijoro Autal + 1 PC 2P+T 236V en encastrá de sol inex (à gauche au pled de l'eutel)	Ens	199,00	1,00	199,00
12	Prise oticro Invité 1 + 2 PC 29+1' 230V en encentré maral (dans la crolete de gauche, obté charal)	Ens	199,50	1,00	155,50
		(JADA) (Sand			
5		بمبرسيك	2 400	-	des.Ir

And the first during the control of the control of

Page 4

Religion	Disignation	Unité	Prix unit	- Ct	Montant H.1
13	Prise Hicro Invité 2 + Prise Micro Lecteur + 2 PC 2P+T 230V + Prise HDNI Vidéo projecteur, en encestré mural (dans le croisée de gauche, côté pupitre Lecteur)	Ens	302,00	1,00	302,0
24	Prise HDH1 encastrée au dessus du ridees (dans la choour pour le Visike projection)	13	55,00	1,00	1 55,00
15	PC 29+1 230V encentrile su dessis su triceu (dans iii chosur peur le Vidio projecteur), commande On/Off radio	U	310,00	1,GD	310,00
16	PC 2P+T 230V encentrée derrière le rideau (dans le shoaur pour le Tabernacia)	U	52,00	1,00	52,40
7	2 PC 2P+1 230V en encustré murel (à gauche de la porte d'accès des senttaires)	a	104,00	1,00	104,00
	Câblege de l'entemble ci-dessus en esceptré côté Chosur et Choral et apus moudare PAC blanche côté sacriste pour récupérer les câbles sone éclatants, y compris salgades, carottages, gaines ICTA et TPC, câbles 230V, câbles HDMI 15ml, rebouchage au Mep et rapose des 2 câbles existants du H.P (derrière les rideaux du Chorar).	Ens	1 531,00	1,00	1 531,00
		İ	f		
	ÉCLAIRAGE GRILLE D'ENTRÉE COMPRENANT:				
•	Bendent Led 230V/3000K/14Wm/IP57, y compris kit d'alimentation et connecteur d'angle (pasé dens structure adeptés de la grille)	par	64,00	6,00	510,00
10	Câblage en câtle 1:1000RD2V 351.5º sous tube Iti. clans la ciocher, en encastré dans la voûte de l'entrée, y compris pargage, migrale et rebouchage au Map	Ens.	300,00	1,00	380,00
H	CHÉMIN DE CÂSLE DERRIÈRE LES RIDEAUX DU CHOPUR (à la piece de ja carniche bois à paindre Espport ridemen supprimée)				Arysis many plants may want
	Fournituse et pose d'un cherrin de câble de 100445mm comprenent une cornière 20c24mm (cache 10045mm comprenent une cornière 20c24mm (cache ruben Lad) et couvercle de 100mm (cache câblege), y compris 2 caches en luis à peindre (1500c150mm), si fessure de la porte d'accès de le secripite et des senitaires et suprise du câble existent 3067 l'almentation du coffret des senitaires + boile de l'almentation du coffret des senitaires + boile de strivezion l'esse (dons feur-pialot de la secripte) car sâble (accès de la magnimerie), y compris seigné, gains (CTA25 et reccent su Mup	Ens	1 789,00	1,00	1 700,00
a	leus-tatal + valu				6 012,00
	no a annua				
A					1

is the four decident deciment. - 1900s retaining part (decide) - 2015 in our day to late - 1901 in the late of the

Page 1

Maranca	Disignation		A.	Set :	· 新清 / 100 ]	Pils (Pils	era and R.S.
	Michig teals and						
	Deuts [02101/12	do 720/121	1 0 N				
	LOT Nº03: 1	LECTRICITÉ		1	1		
	50. N 100 VE	AND THE PERSON OF THE PARTY OF	I)))ye				
2		म्पाद्धाः देश <b>रा</b> ष्ट्रमातने विकेशन					
3	Laurel to their la contraction do genderalu	ික්කල සිදුවේ කිරීම වර්ගම්ව ද ස්වේත්ව වී පෙන්න සැපිරි ල්ල විශා	ini rati	£80	-848,03	-1.00	*::*5.[10   
4	cheuffage susp passade én chi	plimentations des appareils andra dans la cal cantrale s ablac; (moine valu cults or pas suspendas)	vec i	14	<u>L</u> enny est	-7,50	
5	ancustré dans modules et tou	ologe pour allementation du n une prios de sol: boliter uno repries, 3 priose de courant ion pour le salors	REST BARRE 4	Traff	100,72	-2,300	-180,56
L/S	· 09.7.2.2.33.:	Geralche bels à paintre s	itropiusi,	251	(49,50	*35,0	-1.700,0
	ridgeus/cache périobère de	rhetion d'un bendeeu suppo krailire et chemm de cible e chosur et rebours derrière la et le tabermisie	Mark I				
	phytoja Pradbol Problikacija.	ilan acus-baltãs à una an	tropriso da				
	Bous-tatul - 1	ridu					** #49.4
				and a Valence			
				and but of the			and the state of t
				The Park Park			The state of the s
				-			Section 1
						and the same of th	Andrew Confined
							C. Carlo
				-			or vegering faller up the
A 1884-1-1-1-1	The second of th	The state of the s		No.	Assessment of the second of th	author have a	
-	T ASSESSMENT	Conditions de palema Constant Variables	1100	of H.T. A. 2000	196		2447
i stoli			PASHERBOY)	a. 27,740 0 7,716.			2 277
Non. Buratan		2010.00.	1				2 057,
		AND EXPORTE	7 37.0-0	FIFE ACTION AND	T CALVES		46 WW9 4

Monsieur DEKENS explique qu'à l'origine cette demande a été formulée par l'Association Paroissiale qui a débouché sur une discussion épouvantable au sujet de la prise en charge.

Madame BUFFET dit qu'il y aura donc une sono.

Monsieur ROYER demande ce que la Municipalité fera la prochaine fois lorsqu'un nouvel avenant lui sera transmis. La Municipalité annonce qu'il n'y aura plus d'avenants mais il y en a toujours.

Monsieur DEKENS précise, lorsque le prix de vente de la salle paroissiale a été négocié, la Municipalité avait indiqué qu'il serait bien que la paroisse participe à hauteur de 10 000 € pour la rénovation de l'Eglise Saint-Georges. Il nous avait été répondu que cela n'était pas possible puisque le fruit de la vente allait directement au diocèse. Cependant, nous nous apercevons aujourd'hui, que les 30 000 € de cette cession vont revenir à la paroisse et qu'elle va les réinvestir à l'Ecole Sainte Thérèse de Vireux-Molhain.

Madame SIMINSKI ajoute que selon leurs propos, il n'y a pas de Salle à Vireux-Wallerand.

Le Maire vous demande de bien vouloir accepter cet avenant et de l'autoriser à le signer et vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Accepte: l'avenant n° 1 de l'Entreprise A2E. Autorise: Monsieur le Maire à le signer.

## I.4) Acquisition et démolition salle paroissiale - demande de subventions

Par courrier du 5 décembre 2019, Maître ROUSSEL a informé la Commune, que l'association diocésaine de REIMS avait confirmé la vente de la Salle Jeanne d'Arc située Rue Mardouilleau à Vireux-Wallerand, cadastrée section AE1 pour 03a 84 ca moyennant le prix principal net vendeur de 30 000 €.

Il est à noter que cette salle n'est plus ouverte au public depuis 5 ans. En effet, les conditions de sécurité ne sont plus garanties.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 18 mars 2021 a décidé de l'achat ce cette salle à des fins de démolition totale et d'élargissement de la chaussée afin de garantir la sécurité de circulation compte tenu de la visibilité limitée.

Lors du Conseil Municipal du 8 juillet 2021, Monsieur le Maire avait exposé, à l'assemblée, qu'il était nécessaire de réaliser la démolition totale de la salle paroissiale située Rue Mardouilleau compte tenu du fait que cette salle n'est plus ouverte au public depuis 5 ans. En effet, les conditions de sécurité ne sont plus garanties.

Ce bien, devenu propriété de la collectivité le 24 décembre 2021, pourra permettre le croisement de véhicules en toute sécurité.

- Le montant de cette acquisition s'est élevé à 30 000 euros, hors frais de notaire.

La consultation pour les travaux de démolition totale de cette salle a été lancée le 4 février 2022, avec date limite de remise des offres fixée au vendredi 25 février 2022 à 17 heures.

- Le montant de la démolition totale s'élève à 30 405,12 € H.T.

#### Pour mémoire:

- Le montant de cette acquisition s'élève à 30 000 euros, hors frais de notaire.
- Le montant de la démolition totale s'élève à 30 405,12 € H.T.
- Soit un coût total de l'opération qui s'élève à 60 405,12 euros.

Nous avons donc déposé un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.

Cependant, le Conseil Départemental demande à la Collectivité pour instruire le dossier de transmettre des pièces complémentaires, à savoir :

- une délibération de l'organe délibérant approuvant le projet, décidant de réaliser l'opération, et sollicitant une aide financière du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet

- décider de la réalisation de l'opération

- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police

Le Maire vous prie de bien vouloir en délibérer.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE: le projet

**DECIDE**: la réalisation de l'opération

AUTORISE: Monsieur le Maire à formuler une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police.

## 1-5) Présentation et Approbation du Budget Principal 2022

Pour rappel, l'excédent global de fonctionnement du C.A. 2021 Budget Principal est de : 342 936,07 €.

Il est présenté au Conseil Municipal les grandes lignes du budget principal de la Ville de Vireux-Wallerand pour 2022 en vue de son approbation selon les annexes jointes à la présente délibération.

Il s'équilibre en fonctionnement à 2 756 325,61 € et en investissement à 1 765 000,83 €.

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	2 756 325,61 €	2 413 389,54 €	- 342 936,07 €
Investissement	1 039 544,91 €	1 765 000,83 €	725 455,92 €
RAR	1 038 824,43 €	1 037 577,41 €	- 1 247,02€
S/TOTAUX	4 834 694,95 €	5 215 967,78 €	381 272,83 €
Résultat 2021 reporté en fonctionnement		342 936,07 €	342 936,07 €
Résultat 2021 reporté en investissement	724 208,90 €		- 724 208,90 €
TOTAUX	5 558 903,85 €	5 558 903,85 €	0€

## Les principales dépenses en fonctionnement sont :

Chapitre 011 : « Charges à caractères générales » : 437 960,00 €.

Chapitre 012: « Charges de personnel »: 1 040 370,00 €.

Chapitre 65: « Autres charges de gestion courante »: 491 885,10 €

Chapitre 66: « Charges financières »: 31 922,46 €

- c/66111 « Intérêts réglés à l'échéance » : 31 922,46 € pour payer les intérêts liés à :
- l'emprunt souscrit en 2010 pour un montant de 400 000 € correspondant à des travaux de voirie Place des Tries,
- l'emprunt souscrit en 2011 pour un montant de 170 000 € correspondant à l'achat de tribunes pour le Cosec,
- l'emprunt souscrit en 2012 pour un montant de 400 000 € correspondant à la construction de l'Ecole Maternelle Mon Plaisir et des Ateliers Municipaux,
- l'emprunt souscrit en 2014 pour un montant de 470 000 € correspondant à divers travaux de voirie (St Nicolas, Mésanges, Pierre qui tourne et Pierre Viénot)
- l'emprunt souscrit en 2016 pour un montant de 70 000 € correspondant à l'acquisition de la salle commune du Béguinage,
- l'emprunt souscrit en 2016 pour un montant de 43 835 € correspondant à l'acquisition de la salle commune du Béguinage,
- l'emprunt souscrit en 2019 pour un montant de 238 000 € pour financer les différents investissements de l'année.
- l'emprunt souscrit en 2020 pour un montant de 340 000 € pour financer les différents investissements de l'année,
- l'emprunt souscrit en 2021 pour un montant de 250 000 € pour financer la TVA sur les investissements de l'année.

Chapitre 67: « Charges exceptionnelles »: 727,83 €

• c/673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » : 727,83 €.

Chapitre 023: « Virement à la section d'investissement » 753 460,22 €

## Les principales recettes en fonctionnement sont :

• 342 936,07 € de reprise de l'excédent de fonctionnement 2021.

<u>Chapitre 013</u>: « Atténuations de charges, ... » : 20 175 €

c/6419 « Remboursement sur rémunération du personnel » : 18 075 €.

c/6459 « Remboursement indemnité inflation » : 2 100 €

Chapitre 70: « Produits des services, ... »: 28 900 €

Chapitre 73: « Impôts et Taxes »: 750 656,54 €

<u>Chapitre 74</u>: « *Dotations* » : 1 509 158,00 €

c/74751 « GFP de rattachement » : 1 145 000 €.

<u>Chapitre 75</u>: « Autres produits de gestion courante »: 103 500,00 €

c/752 : « Revenus des immeubles » : 90 000 €.

c/7588 : « Autres produits divers de gestion courante » : 13 500 € (remboursements classe ULIS).

Chapitre 77: « Produits exceptionnels »: 1 000 € (indemnisation assurance)

# Les principaux investissements inscrits au BP 2022 sont :

### Les dépenses :

Chapitre 20: « Immobilisations incorporelles »: 6 850,91 € (Licence logiciel)

<u>Chapitre 204</u>: « Subventions d'équipement versées » : 173 832,30 € (Subvention pour les travaux d'extension du béguinage à Plurial 172 046 € – Dissimulation électroniques rue de la Campagne 1 786,30 €)

Chapitre 21 : « Immobilisations corporelles » : 196 017,62 €, correspondants à : Acquisition terrain Bourret : 38 660€, Installation d'un columbarium au cimetière : 8 966,89 €), Aménagement Aire d'accueil pour cyclotouristes : 8 154 €, Remplacement fenêtres Maison 5, rue Gaston barré :8 030€, Remplacement de la chaudière à la Maison des Associations : 5 367,12 €, Acquisition Salle Jeanne D'arc : 31 950 €, Extension du réseau public d'électricité 39, rue Gaston Barré : 12 347,28 €, Aménagement d'une aire de pique-nique et d'un parcours santé sur la voie verte : 40 992,72 €, Mobilier urbain : 3 331,71 €, Bancs le long de la voie verte : 3 342 €, Déplacement du relais radio pour la vidéoprotection rue du ridoux : 996,04€ + Remplacement caméra vidéosurveillance rue du pont : 2 255,98 €, Illuminations rue du général de gaulle : 8 354,88 € + Pavoisement : 975,90 €, Remplacement fourneau au Centre Social : 3 350,40 €, Groupes électrogènes : 539,88 €, Installation de cylindres électroniques dans divers bâtiments : 4 800 € + tables et bancs pour diverses cérémonies : 1 154,16 €, Acquisition d'un 5ème écran numérique interactif et d'un PC portable pour l'école primaire : 3 773 €

<u>Chapitre 23</u>: « Immobilisations en cours »: 486 030,88 € correspondants à : Rénovation de l'église St Georges intérieure, Rue de la Campagne, remplacement des candélabres EP quartier la dossière, réfection parking rue du Rivage, accès PMR Ecole de Musique et Eglise, création d'une plateforme pour le terrain multisports, construction du city stade, démolition maison 1, rue Guyaux et salle Jeanne d'Arc.

c/2312 : « Agencement et aménagement de terrains » : plateforme terrain multisports 119 701,80 €

c/2313 : « Constructions » : 273 291,90 € aménagement PMR Ecole de Musique et Eglise, Rénovation intérieure de l'Eglise, démolition maison 1, rue Guyaux et salle Jeanne d'Arc, Construction d'un city stade.

c/2315 : « Installation, matériel et outillages techniques : 93 037,18 € correspondant à : Remplacement des candélabres quartier la Dossière, aménagement de la rue de la Campagne, réfection parking rue du Rivage.

<u>Chapitre 16</u>: « Emprunts et dettes assimilés »:

c/1641 « Emprunts et dettes assimilées » On inscrit 175 063,20 € pour permettre le remboursement des Amortissements.

c/165 « Dépôts et cautionnement versés ». On inscrit 1 750 € remboursement de dépôts de garantie.

### Les recettes

Chapitre 13 : « Subventions d'investissements reçues » : 130 692 € (subventions état : 2 188 € Acquisition des équipements numériques à l'école élémentaire, subventions Région : Aménagement intérieur de l'église ‡ 5 454 €, Aide à la démolition Maison 1, rue guyaux : 20 000€, Construction d'un city stade : 16 013 €; Subventions Groupements de Communes : CCARM : Façade maison 1, rue guyaux : 1 279 €, SIVOM : Construction d'un city stade ; Subventions DETR-DSIL : Accès PMR École de musique : 22 200 €; Amendes de police : Acquisitions et démolitions Maison 1, rue guyaux et salle jeanne d'arc : 13 558 €.

Chapitre 10: « Dotations, fonds divers et réserves »: 879 328,61 €

• c/10222 : « FCTVA » : 143 872,69 €.

• c/10226 : « Taxe d'aménagement » : 10 000 €.

• c/1068 : on constate l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 725 455,92 €.

Chapitre 16: « Emprunts »

c/165 « Dépôts et cautionnement reçus ». 1 520 € Dépôts de garantie

Au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement », on inscrit 753 460,22 €.

Monsieur DEKENS précise que tout ce qui est inscrit au Budget 2022, ne sera pas forcément réalisé en 2022 et qu'il est fort probable qu'il y ait des restes à réaliser en 2023.

Le Maire vous prie de bien vouloir en délibérer.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L 2312-2,

CONSIDERANT le projet de budget de la Ville de Vireux-Wallerand 2022,

**APPROUVE** le budget 2022 de la Ville de Vireux-Wallerand équilibré en dépenses et en recettes comme mentionné ci-dessous :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	2 756 325,61 €	2 413 389,54 €	- 342 936,07 €
Investissement	1 039 544,91 €	1 765 000,83 €	725 455,92 €
RAR	1 038 824,43 €	1 037 577,41 €	- 1 247,02€
S/TOTAUX	4 834 694,95 €	5 215 967,78 €	381 272,83 €
Résultat 2021 reporté en fonctionnement		342 936,07 €	342 936,07 €
Résultat 2021 reporté en investissement	724 208,90 €		- 724 208,90 €
TOTAUX	5 558 903,85 €	5 558 903,85 €	0 €

## Points Supplémentaires Conseil Municipal du 14 avril 2022

## 1-2) Versement subventions aux Associations 2022

\* 129 115 € ont été inscrits au budget pour le versement des subventions de fonctionnement aux associations.

Associations	Attribution 2021	Demande 2022	Selon demande ou reconduction	Décision du CM
C.O.S	5 200 €	Aucune	5 200 €	
ACPG/CATM	500 €	Aucune	500 €	
Association Veuves civiles	300 €	Dissoute	300 €	
Secours catholique	550 €	600 €	600 €	
Secours Populaire	0 €	Pas de Montant	0€	
Association des donneurs de sang	400 €	400 €	400 €	
A.M.F.F.I	270 €	Aucune		
Resto du Cœur	500 €	400 €	270 €	
Ligue contre le Cancer	100 €	Pas de Montant	400 €	
Coopérative scolaire Ecole primaire	1 049 €	/	1 049 €	
Coopérative scolaire Ecole Maternelle	520 €	,	520 €	
A.F.M Téléthon	100 €	Aucune	100 €	
Association des sclérosés en plaque	100 €	Aucune	100 €	
Association des paralysés de France	100 €	Aucune	100 €	
Comité des Fêtes	0€	15 000 €	15 000 €	
Les Moustaches de Revin	500 €	Aucune	500 €	
Roseau : aide aux enfants atteints de leucémie ou d'un cancer	100 €	Aucune	100 €	
ADV LE LIEN	60 000 €	107 975 €	102 975 € **	
APEDYS 08	200 €	Aucune	200 €	
Amicale des anciens sous-officiers	100 €	Aucune	100 €	
Banque Alimentaire des Ardennes	100 €	100 €	100 €	
ASMUP 08	0 €	200 €	0€	
APF France Handicap	100 €	Aucune	100 €	
ONCOBLEUETS-COURLANCY	100 €	Aucune	100 €	
Noé Val de Meuse (Les Mazures)	/	500 €	500 €	
Ligue dans l'Intérêt de la Société et 'Animal (Charleville-Mézières)	/	Pas de Montant	0 €	
Association Prévention Routière	/	100 €	100 €	
TOTAL	70 889 €	1000	129 114 €	

<sup>\*\*</sup> Après déduction du remplacement de la porte du four du béguinage et de l'installation du nouveau Piano pour un total de 5 000 €.

Monsieur DEKENS informe les Membres de l'Assemblée que les 5 000 € ont été retirés du montant total de la demande de subvention formulée par le Centre Social au titre que ce dernier n'avait informé la Municipalité de ces détériorations.

Madame BUFFET rétorque qu'elle craint que si nous diminuons la subvention à verser au Centre Social que ce soit les familles qui en subissent les conséquences par l'augmentation des tarifs. Elle ajoute qu'à l'issue de la réunion sur le fonctionnement du lien, qu'une personne a été licenciée.

Madame MEYER précise que la personne licenciée était très bien et que cela est totalement injuste.

Monsieur DEKENS tient à préciser qu'une réunion avec la Direction du Centre Social va être organisée très prochainement et que le versement de la subvention dépendra du point financier qui sera réalisé.

Madame BUFFET souligne le travail réalisé par la LISA.

Monsieur DEKENS dit qu'une opération a été réalisée par cette Association sur le territoire de Vireux-Wallerand en 2021.

Le Maire vous prie de bien vouloir en délibérer.

# Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- de verser les subventions suivantes aux associations, pour l'année 2022 :

Associations	Décision du CM
Secours catholique	600€
Association des donneurs de sang	400 €
Resto du Cœur	400 €
Ligue contre le Cancer	100 €
Coopérative scolaire Ecole primaire	1 049 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle	520 €
Comité des Fêtes	15 000 €
Banque Alimentaire des Ardennes	100 €
Ligue dans l'Intérêt de la Société et l'Animal (Charleville-Mézières)	100 €
Association Prévention Routière	100 €
TOTAL	18 369 €

<sup>-</sup> de prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chap 65, art 6574, du budget 2022.

# 1-3) Réhabilitation du local commercial situé 3 Rue du Général Bertrand

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 20 octobre 2020 a décidé d'acquérir l'immeuble situé 3 Rue du Général Bertrand au prix de 90 000 €, sachant qu'un repreneur de la boucherie/charcuterie s'était fait connaître auprès de la Mairie.

Un chiffrage de la réhabilitation a donc été lancé.

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis qu'il a reçu pour ces travaux, qui s'établissent comme suit

Installation Electrique

20 814 € H.T (entreprise A2E) 30 954 € H.T (entreprise Evolution)

• Réhabilitation Boucherie / Labo

9 419 € H.T (entreprise Jacky Jacquemard)

Peinture / FaïenceFourniture et pose de Velux

1 595 € H.T (entreprise Audran)

Monsieur DEKENS précise qu'une lettre d'intention sera demandée avant de lancer les travaux de réhabilitation. Il ajoute que deux manières de financement sont possibles pour ce projet. La première consisterait à injecter 100 000 € de la vente du Proxi pour la boucherie et la seconde d'emprunter ; les amortissements pourraient être remboursés par les loyers.

Madame SIMINSKI fait remarquer que les taux d'intérêt sont actuellement très bas.

Monsieur DEKENS répond qu'il s'agit d'un vrai débat.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider des travaux de réhabilitation du local commercial,
- D'accepter l'estimation prévisionnelle de ces travaux, selon les devis établis, pour un montant de 62 782 € H.T,
- De solliciter l'aide de la CCARM au titre de l'aide à la réhabilitation d'un local commercial,
- De charger Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier,
- De l'autoriser à signer toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** des travaux de réhabilitation du local commercial,

ACCEPTE l'estimation prévisionnelle de ces travaux, selon les devis établis, pour un montant de 62 782 € H.T,

SOLLICITE l'aide de la CCARM au titre de l'aide à la réhabilitation d'un local commercial,

CHARGE Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

## 1-4) Création d'un poste d'Adjoint Technique

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de renforcer les effectifs des Services Techniques Municipaux.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps complet à raison de 35/35 ème pour renforcer les Services Techniques Municipaux à compter du 1 er mai 2022.

Monsieur DEKENS tient à souligner que les effectifs des Services Techniques sont un peu justes pour la réalisation des différents travaux à réaliser et que la Commune est actuellement dans la moyenne nationale.

Monsieur ROYER demande si la Commune a déjà quelqu'un en vue.

Monsieur DEKENS répond que nous avons reçu une candidature. Il précise qu'il y aura prochainement deux départs à la retraite, un en 2023 et l'autre en 2025.

Madame BUFFET précise que la Commune dans laquelle elle travaille, certains travaux sont externalisés.

# Monsieur le Maire demande au Membre du Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

## 1-5) Modification des Missions de la SPL

La SPL Rives de Meuse, Société anonyme au capital social de 450 000 €, détenu exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. Il est divisé en quarante-cinq mille (45.000) actions de dix (10) €uros chacune.

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse détient trente-quatre mille huit cent quatre-vingt (34.880) actions, soit trois cent quarante-huit mille huit cents (348.800) €uros.

La Commune de Fumay détient mille douze (1.012) actions, soit dix mille cent vingt (10.120) €uros.

La Commune de Givet détient mille douze (1.012) actions, soit dix mille cent vingt (10.120) €uros.

La Commune de Haybes détient mille douze (1.012) actions, soit dix mille cent vingt (10.120) Euros.

La Commune de Vireux-Wallerand détient mille douze (1.012) actions, soit dix mille cent vingt (10.120) Euros.

La Commune de Vireux-Molhain détient mille douze (1.012) actions, soit dix mille cent vingt (10.120) €uros.

La Commune de Hargnies détient mille douze (1.012) actions, soit dix mille cent vingt (10.120) €uros.

La Commune de Chooz détient mille douze (1.012) actions, soit dix mille cent vingt (10.120) €uros.

La Commune de Fromelennes détient mille douze (1.012) actions, soit dix mille cent vingt (10.120) €uros.

La Commune de Rancennes détient mille douze (1.012) actions, soit dix mille cent vingt (10.120) €uros.

Le SIVOS Terre Querelle détient mille douze (1.012) actions, soit dix mille cent vingt (10.120) Euros.

Le conseil d'administration de la SPL Rives de Meuse s'est réuni le 15 mars 2022 et envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société afin de prendre l'exploitation, la gestion, l'animation et le développement d'un nouvel établissement, la citadelle de Charlemont de Givet.

Les éléments du projet de la modification figurent dans le rapport du conseil d'administration de la CCARM.

Le rapport précise notamment le projet et son intérêt pour la société, la complémentarité des activités, le plan stratégique, le compte d'exploitation prévisionnel de l'établissement et celui de la société dans son ensemble.

Il est rappelé qu'à peine de nullité, conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant d'une collectivité sur une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou sur les structures des organes dirigeants d'une EPL, ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante, approuvant cette modification.

## Ainsi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;

- vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-1;
- vu, le code de commerce ;

1° - approuve

Le projet de modification de l'article 3 des statuts de la SPL Rives de Meuse dont la collectivité est actionnaire, selon les modalités suivantes ;

#### Ancienne rédaction

## La Société a pour objet

L'exploitation de tout équipement a vocation sportive, récréative ou de loisirs dépendant de d'une des collectivités territoriales ou groupement de collectivités actionnaires et, notamment, du Centre Aqualudique « Rivéa » de GIVET et du Parc « TerrAltitude » de Fumay ou elle accueillera les écoles et ALSH du territoire.

En outre, il pourra être également confie à la société, l'organisation d'évènements à caractère touristique, sportif ou culturel sur le territoire communautaire.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Conformément a l'article L. 1531-1 du Code General des Collectivités Territoriales, elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

## 1-6) Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu l'art.13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile créant le Plan Communal de Sauvegarde,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant le dispositif, Considérant le caractère indispensable de l'élaboration d'un tel document.

Monsieur le Maire rappelle qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été validé par le Conseil Municipal dans sa séance du 19 novembre 2015. Ce document obligatoire définit une organisation permettant d'alerter, voire de prendre en charge les personnes exposées en cas d'événements climatiques exceptionnels ou autres. Or il convient de mettre à jour ses données, notamment :

### \* la Fiche Risque

- Risque Inondation et Coulée de Boue,
- Risque Tempête.

## \* la Fiche Commandement Communal

- Annuaire du Poste de Commandement Communal,
- Logistique Poste de Commandement Communal,
- Diffuser l'Alerte au Personnel Communal.
- Diffuser l'Alerte à la Population Risque Inondation.

#### \* la Fiche Action

- Demande de Ravitaillement.

## \* la Fiche Support

- Annuaire de Crise,
- Zone à Risques Inondations,
- Annuaire Entreprises, ERP, Agriculteurs,
- Annuaire Communes Alentours,
- Liste du Matériel Disponible.

Le Maire vous prie de bien vouloir en délibérer.

## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de mettre à jours ses données comme suit :

### \* la Fiche Risque

- Risque Inondation et Coulée de Boue,
- Risque Tempête.

## \* la Fiche Commandement Communal

- Annuaire du Poste de Commandement Communal,
- Logistique Poste de Commandement Communal,
- Diffuser l'Alerte au Personnel Communal,
- Diffuser l'Alerte à la Population Risque Inondation.

#### \* la Fiche Action

- Demande de Ravitaillement.

### \* la Fiche Support

- Annuaire de Crise.
- Zone à Risques Inondations,
- Annuaire Entreprises, ERP, Agriculteurs,
- Annuaire Communes Alentours,
- Liste du Matériel Disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à toutes et tous et lève la séance.

Affiché le, 20 avril 2022 Le Maire Bernard DEKENS

